

MAIRIE
DE
SANDRANS
01400

Tél.04 74 24 52 20
Fax.04 74 24 52 37

CONSEIL MUNICIPAL n°19
du 30 Novembre 2015 à 20 heures 00

COMPTE-RENDU

L'an deux mille quinze et le 30 Novembre à 20 heures 00, le conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Bernard OLLAGNIER, Maire

Présents : Bernard OLLAGNIER, Eric SCHNEIDER, Christelle THOMASSON, Jean-François MORELLET, Bernard JOSSERMOZ, Daniel DELATOUR, Alexandra GHIDELLI, Marc MAZET, Magalie RENARD, Serge ROUSSET, Sandrine ROY, Géraldine VINTER.

Absents : Nathalie COLOMB

Monsieur le Maire ouvre la séance du Conseil Municipal

Monsieur Bernard JOSSERMOZ est élu secrétaire de séance.

Monsieur Bernard OLLAGNIER demande l'accord du Conseil Municipal pour rajouter à l'ordre du jour deux points à traiter, à savoir :

- Budget assainissement (Point 7.Bis)
- Avis sur l'extension de la communauté de communes Chalaronne Centre. (Point 12.Bis)

Les conseillers municipaux acceptent à l'unanimité le rajout de ces 2 points au présent conseil.

A/Approbation des comptes rendus numéro 17 et 18

Les Comptes rendus des conseils municipaux 17 et 18 sont approuvés à l'unanimité.

B/ Présentation de la communauté de communes Chalaronne Centre par son président Monsieur Didier Muneret et son vice-président Monsieur Bernard Jarnet.

Monsieur Muneret et Monsieur Jarnet présentent la communauté de communes Chalaronne Centre. La mutualisation et l'extension de la communauté de communes sont également traitées. Enfin ils font un point sur le Bar-épicerie-restaurant de la commune.

C/ Délibérations :

1-Rapport et schéma de mutualisation

Suite à la demande de Madame Cathy SCHOENSTEIN, Communauté de communes, un avis est demandé sur le rapport et le schéma de mutualisation. Lors du conseil municipal N°17, les conseillers avaient demandés à réfléchir sur ce rapport et demandaient un report au prochain conseil.

Les Conseillers Municipaux approuvent le rapport et le schéma de mutualisation sous réserve que chacun l'utilise en fonction de ses besoins, par 10 voix pour, 1 contre, 1 abstention.

2-Suppression de l'obligation légale de créer un CCAS dans les communes de moins de 1500 habitants

Dans un souci de simplification administrative, la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la république (NOTRe) supprime, dans son article 79, l'obligation pour les communes de moins de 1500 habitants de disposer d'un CCAS.

La commune a la possibilité de dissoudre le CCAS et d'exercer directement les compétences.

Les Conseillers Municipaux, après débat, votent par 10 voix pour, 1 contre, 1 abstention pour la dissolution du CCAS et décident de reprendre la compétence, le résultat ainsi que l'actif et le passif du CCAS dans le budget communal. Les conseillers municipaux demandent à ce que le CCAS devienne une commission des affaires sociales ouverte à 2 ou 4 personnes extérieures.

3-Association Prévention Routière

Suite à la demande de l'association Prévention Routière, relayée par Monsieur Etienne BLANC, président de l'AMF, une subvention communale de soutien pour l'année 2016 est demandée.

Les conseillers municipaux, après débat, refusent à l'unanimité cette demande de subvention, compte tenu des baisses de dotations.

4-Demande de Madame Audrey SIMMINI

Suite à la réception du courrier de Madame Audrey SIMMINI, une prise en charge d'une partie des frais de repas scolaire pour son enfant Romain DESSAUGE, scolarisé en CE2 CLIS4 à l'école de La Chartonnière à Gleize depuis le 1 septembre 2015, est demandée. Le repas lui est facturé 6.42 Euros, contre 3.90€ à 4.20 € pour les résidents de la CAVS, soit une différence de 2.18 € par repas, soit 37.06 € par mois. Les représentants des parents d'élèves sollicitent également cette demande.

Les Conseillers Municipaux, après débat, refusent cette demande de prise en charge en votant par 10 voix contre, 1 pour, 1 abstention, compte tenu des baisses de dotations.

5-Mairie de Gleize, Ecole de La Chartonnière, Classe pour l'inclusion scolaire (CLIS)

Suite à la réception du courrier de la Mairie de Gleize concernant le CLIS à l'école de La Chartonnière, une subvention de l'ordre de 1000 Euros est demandée pour le financement d'un projet d'acquisition d'une classe numérique. Cette demande concerne l'enfant Romain DESSAUGE, fils de Madame Audrey SIMMINI.

Les Conseillers Municipaux, après débat, refusent à l'unanimité cette demande de subvention, compte tenu des baisses de dotations

6-Maison familiale rurale de la Dombes (MFR)

Suite à la réception du courrier de la MFR, une subvention aux établissements scolaires de l'ordre de 100 Euros est demandée.

Les Conseillers Municipaux, après débat, refusent à l'unanimité cette demande de subvention, compte tenu des baisses de dotations.

7-Budget Aire de Loisirs

A la demande de Monsieur MARIOTTI, des titres datant de 2002 à 2007 doivent être annulés, d'un montant total de 2385.99 €.

Pour cela un vote de crédit supplémentaire doit être effectué sur recettes fonctionnement compte 752 (+2400 €) et sur dépenses fonctionnement compte 673 (+2400 €) par décision modificative N°1.

Les Conseillers Municipaux, après débat, approuvent cette décision modificative par 11 voix pour et 1 abstention.

7- Bis- Budget Assainissement

Suite aux règlements des factures concernant la réhabilitation de la lagune, un virement de crédit est nécessaire sur le compte 2313 (immobilisation en cours) en imputant le compte 1641, de l'ordre de 30 000.00 €.

Décision modificative n°3

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
1641 : Emprunts en euros	30 000.00 €	
2313 : Immobilisation en cours		30 000.00 €

Les Conseillers Municipaux approuvent à l'unanimité le virement de crédit de 30 000 € sur le compte 2313 (immobilisation en cours) en imputant le compte le 1641 (Emprunts en Euros) et valident cette décision modificative N°3.

8-Société protectrice des animaux de Lyon et du sud-est (SPA)

Suite à la réception du courrier de la société protectrice des Animaux de Lyon et du sud-est (SPA), concernant l'obligation de fourrière animale prévues aux articles L211-24 et suivants du Code Rural, une convention est proposée pour un montant de 200 € ainsi qu'un partenariat concernant la stérilisation des chats libres. (tarif d'un vétérinaire en sachant que la SPA prend en charge 50 % maximum du montant d'une stérilisation)

Les Conseillers Municipaux, approuvent à l'unanimité cette convention et autorisent Monsieur le Maire à la signer. Les Conseillers municipaux refusent à l'unanimité le partenariat sur la stérilisation des chats.

9-Devis Espace Copie Pro

Réception d'un devis de la société Espace Copie Pro concernant l'édition du bulletin municipal pour un montant de 745.80 €.

Les Conseillers Municipaux, après débat, acceptent à l'unanimité et autorisent Monsieur le Maire à signer le devis de la société Espace Copie pro, pour un montant de 745.80 € TTC.

10-Devis pour pose et dépose des guirlandes de Noël

Afin de poser et déposer les guirlandes de Noël, des entreprises ont été consultées.

Les Conseillers Municipaux, après débat, acceptent à l'unanimité le devis de la société Véralis (3 entreprises ont été consultées, 2 ont répondu dont RSE pour un montant de 2317.64 € TTC et Véralis pour un montant de 1498.92 € TTC), et autorisent Monsieur le Maire à le signer, pour un montant de 1498.92 € TTC.

11-Tarifs bulletin municipal

Monsieur FATOME Sylvain, société FDSI (dépannage informatique) demande des renseignements sur les tarifs de publicité du bulletin municipal.

Les Conseillers Municipaux demandent à réfléchir sur les tarifs à appliquer en 2016 et pour cela doivent se renseigner pour fixer un prix.

12-Commune de Vonnas

Suite au courrier de Monsieur Patrick CHAIZE, Maire de Vonnas, et dans le cadre de la loi NOTRe, (modification du périmètre d'un grand nombre d'intercommunalités), une demande d'intégration au groupe de réflexion de la nouvelle communauté de commune est formulée.

Les Conseillers Municipaux, après débat, émettent un avis favorable par 9 voix pour et 3 abstentions, et demande le rajout de la commune de Vonnas à la nouvelle communauté de commune.

12-Bis- Avis sur l'extension de la communauté de communes Chalaronne Centre.

Suite à l'envoi du diaporama relatif au projet de fusion entre les communautés de communes Chalaronne Centre, Centre Dombes et du canton de Chalamont, par Madame Cathy SCHOENSTEIN, de la communauté de communes de Chalaronne Centre, un avis est demandé.

Les Conseillers Municipaux, après débat, donnent un avis favorable par 4 voix pour, 2 voix contre et 6 abstentions sur l'extension de la communauté de commune de Chalaronne Centre et l'intégration de la commune de Vonnas.

13-Mur du cimetière

Après constatation, le mur ouest du cimetière menace de s'effondrer.

Les Conseillers Municipaux, autorisent à l'unanimité Monsieur le Maire à demander des devis pour cette réfection.

14-MABILLE Lois – Classe d'Inclusion scolaire (CLIS)

Suite au courrier de la mairie de Chatillon sur Chalaronne, concernant MABILLE Lois, élève en CLIS, une participation financière est requise de l'ordre de 543.88 €.

Les Conseillers Municipaux, après débat, acceptent à l'unanimité cette participation financière, pour un montant de 543.88 €.

D/ Informations et questions diverses :

Monsieur le Maire donne les informations suivantes :

- **Démission de Madame Nicole MOLARD :**
Trois sièges sont disponibles :
La commission contrats de maintenance –travaux : Monsieur Daniel DELATOUR se porte candidat à ce siège. Sa candidature est acceptée.
La commission urbanisme-logement-zone d'activité : Aucun candidat
La commission finances : Aucun candidat
- **Lagune :** Information du cabinet Arpège confirmant la largeur du portail et la pose de la clôture sur borne, suite à la demande de Monsieur Rousset Serge
- **Budget assainissement :** Une partie du prêt relais caisse d'épargne, soit 307 000 € a été remboursé en date du 20/11/15. Il reste à ce jour un engagement de 73 000 €.
- **Gendarmerie :** Suite à la réorganisation des unités de gendarmerie à compter du 1 Janvier 2016, par arrêté du 16 Novembre 2015, la commune de Sandrans sera rattachée à la brigade de Chatillon sur Chalaronne.
- **Plan Vigipirate :** En application du plan Vigipirate et sur instruction du ministère de l'Intérieur, le préfet de l'Ain porte à notre connaissance une nouvelle adaptation de la posture Vigipirate.
- **Tour de garde des élections :** Voir la fiche en mairie
- **Bernard JOSSERMOZ** informe que toutes les plaques et panneaux de rue sont posés. Un plan global du village est en cours d'élaboration.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le maire clôt la séance à 22h45
Ainsi fait et délibéré, les jours mois et an que dessus

Ont signé au registre les membres présents